



Poursuite de l'exécution du plan de refinancement annoncé le 14 novembre 2023, avec la finalisation du second partenariat immobilier et la mise en place d'un prêt relais immobilier

Paris, 28 décembre 2023 – Clariane (CLARIA.PA – ISIN FR0010386334), annonce aujourd'hui la finalisation du second partenariat immobilier avec Crédit Agricole Assurances, pour un montant total de **90 millions d'euros**. Parallèlement à cette opération, Clariane a mis en place un prêt relais immobilier de **200 millions d'euros**.

La conclusion de ces deux opérations s'inscrit dans le cadre du plan de refinancement annoncé le 14 novembre dernier.

- **Finalisation du second partenariat immobilier** portant sur 11 actifs au Royaume-Uni d'une valeur brute de l'ordre de 227 millions d'euros, hors droits. Crédit Agricole Assurances a souscrit à hauteur de **90 millions d'euros** à des obligations (ORA) émises par la filiale immobilière du Groupe regroupant ces actifs et remboursables en actions de la filiale, pour une durée de 5 ans assortie d'un coupon fixe de 8,0%.
- Parallèlement, Clariane a souscrit auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France (CADIF), LCL et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB), **un prêt relais immobilier à terme de 200 millions d'euros**.
Les principales caractéristiques de ce prêt sont :
 - Une échéance au 31 janvier 2025 ;
 - Un taux d'intérêt Euribor, assorti d'une marge de 4%, puis de 5% à partir du 7ème mois, et enfin de 6,5% à partir du 10ème mois.

Ce prêt relais peut faire l'objet d'une exigibilité anticipée si le projet d'augmentation de capital de 300 millions d'euros (montant de souscription en numéraire) prévu dans le cadre du plan de refinancement venait à être abandonné, sauf si la Société mettait en œuvre un projet alternatif permettant de lever un financement en fonds propres ou quasi-fonds propres ou de même nature d'un montant minimum équivalent.

Sophie Boissard, Directrice Générale du Groupe Clariane, a déclaré :

« Avec la conclusion de ce second partenariat immobilier et la mise en place de ce prêt relais, nous avons désormais déployé l'ensemble des mesures de court terme du plan de refinancement présenté le 14 novembre dernier. Nous nous focalisons désormais sur l'exécution de la seconde partie de ce plan afin de renforcer la structure financière du Groupe, dans l'objectif d'atteindre un ratio de levier sensiblement inférieur à 3x d'ici fin 2025. ».

Avertissement

Le présent communiqué de presse ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public, et il n'y aura pas de vente de titres dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement ou d'approbation en vertu des lois sur les valeurs mobilières

de cet Etat ou de cette juridiction. La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet de restrictions spécifiques. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Un prospectus relatif à l'augmentation de capital sera soumis par Clariane S.E. à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers avant le lancement effectif de l'augmentation de capital.

Toutes les déclarations prospectives incluses dans le présent document ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Clariane S.E. ne prend aucun engagement et n'assume aucune responsabilité s'agissant de la mise à jour de l'information contenue dans le présent document au-delà de ce qui est prescrit par la réglementation en vigueur.

À propos de Clariane

Clariane est la première communauté européenne de soin dans les moments de fragilité. Elle est présente dans sept pays : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas et Royaume-Uni.

Avec leurs différentes expertises, les 70 000 professionnels du Groupe travaillent chaque année au service de plus de 800 000 patients et résidents dans trois grands domaines d'activités : les maisons de retraite médicalisées (Korian, Seniors Residencias, Berkley, etc.), les établissements et services de santé (Inicea, Ita, Grupo 5, Lebenswert, etc.) ainsi que le domicile et habitat alternatif (Petits-fils, Les essentielles, Ages et Vie, etc.).

Clariane est devenue en juin 2023 société à mission et a inscrit dans ses statuts une nouvelle raison d'être, commune à toutes ses activités : « Prendre soin de l'humanité de chacun dans les moments de fragilité ».

Le groupe Clariane est coté sur Euronext Paris Section A depuis novembre 2006 et est inclus dans les indices suivants : SBF 120, CAC Health Care, CAC Mid 60, CAC Mid & Small and MSCI Global Small Cap

Euronext ticker: CLARI.PA - ISIN: FR0010386334

Contacts investisseurs

Stéphane Bisseuil
Directeur des relations investisseurs
+33 (0)6 58 60 68 69
stephane.bisseuil@clariane.com

Contacts presse

Matthieu Desplats
Directeur des relations presse
06 58 09 01 61
Matthieu.desplats@clariane.com

Julie Mary
Responsable des relations presse
06 59 72 50 69
julie.mary@clariane.com

Florian Bachelet
Responsable des relations presse
06 79 86 78 23
florian.bachelet@clariane.com